

Viticulture

PACA

n°4
09 avril 2024



Référent filière & rédacteur

Florine THEVENOT

Chambre d'Agriculture de Vaucluse
florine.thevenot@vaucluse.chambagri.fr

Directeur de publication

André BERNARD

Président de la chambre régionale
d'Agriculture Provence Alpes-Côte
d'Azur

Maison des agriculteurs
22 Avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence cedex 1
bsv@paca.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

Service régional de l'Alimentation
PACA

132 boulevard de Paris
13000 Marseille



AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

Climatologie

[Bilan pluviométrique mars 2024](#)

Phénologie

[Grenache](#): 10 jours d'avance sur 2023, et quelques jours sur 2020

Maladie

[Excoriose](#): peu de symptômes observés

[Oïdium](#): rares drapeaux observés sur Carignan

[Mildiou](#): foyers primaires observés dans le Var

[Black rot](#): risque nul

Ravageurs

[Vers de la grappe](#) : 1ères pontes observées en secteurs précoces

Réglementaire

[Liste Produits de Biocontrôle](#)

Identifiez les cibles de produits de biocontrôles grâce à ce logo 

[Note technique résistance](#)

[Note nationale abeille](#)

Biodiversité



Vous abonner



Devenir
observateur
& contact



Tous les BSV
PACA

BILAN PLUVIOMETRIQUE DE MARS 2024

Sur le tableau ci-dessous, les précipitations de ce mois de mars 2024 (colonne ①) sont comparées aux normales (1991-2020 - colonnes ②③④) ainsi qu'à l'historique des soixante-trois dernières années (colonnes ⑤⑥).

Bilan pluviométrique de mars 2024

Département	Poste	Cumul pluviométrique (mm)	Pourcentage à la normale 1991-2020	Ecart à la normale 1991-2020 (mm)	% moy. par dpt.	Nombre d'années plus pluvieuses que 2024 depuis 1961	Maximum relevé depuis 1961
		①	②	③	④	⑤	⑥
05	Embrun	91	183 %	+ 41	329 %	8	229 mm (2001)
	La Saulce	129	251 %	+ 78		6	193 mm (2001)
	Laragne	202	425 %	+ 154		0	182 mm (2018)
	Ribiers	238	458 %	+ 186		0	164 mm (2001)
04	La Motte du Caire	129	248 %	+ 77	326 %	4	164 mm (2018)
	Les Mées	179	382 %	+ 132		0	158 mm (2013)
	Forcalquier	194	357 %	+ 140		1	223 mm (2013)
	Manosque	141	322 %	+ 97		1	185 mm (2013)
06	Nice	241	474 %	+ 190	474 %	1	243 mm (2013)
13	St Rémy de Pce	187	484 %	+ 149	467 %	0	147 mm (1964)
	Arles	190	529 %	+ 154		0	137 mm (1964)
	Berre	148	455 %	+ 116		0	103 mm (1974)
	Mallermort	187	413 %	+ 142		0	124 mm (1964)
	Eguilles	163	463 %	+ 128		0	109 mm (1985)
83	St Maximin	211	477 %	+ 167	508 %	0	136 mm (1975)
	Cuers	278	524 %	+ 225		0	189 mm (2018)
	Fréjus	257	519 %	+ 207		0	189 mm (1975)
84	Villelaure	148	378 %	+ 109	475 %	0	136 mm (1964)
	Bonnieux	195	480 %	+ 154		0	129 mm (1979)
	Cavaillon	177	448 %	+ 138		0	151 mm (1985)
	Carpentras	132	306 %	+ 89		2	142 mm (1964)
	Sault	327	628 %	+ 275		0	172 mm (1964)
	Lamotte du Rhône	278	610 %	+ 232		0	182 mm (1985)
	Avignon	161	417 %	+ 122		0	121 mm (1964)

record sec	10 % les plus secs	20 % les plus secs
20 % les plus pluvieux	10 % les plus pluvieux	record pluvieux

Les précipitations recueillies au cours de ce mois de mars 2024 (colonne ①) sont comprises, d'après les données du tableau ci-dessus, entre 91 mm à Embrun et 327 mm à Sault, pour un excédent à la normale (colonne ③) qui varie respectivement de 41 mm à 275 mm.

En moyenne départementale (colonne ④), l'excédent est compris entre 326 % dans les Alpes de Haute Provence et 508 % dans le Var.

Depuis 1961 (colonne ⑤), jamais il n'a autant plu en mars sur de nombreuses stations (case en bleu foncé ayant pour valeur 0). Les cases en bleu moyen soulignent un caractère très exceptionnellement pluvieux (phénomène qui se produit moins d'une année sur dix), les cases en bleu clair indiquent que ce mois de mars 2024 a été exceptionnellement pluvieux (phénomène qui se produit moins d'une année sur cinq).

En colonne ⑥ figurent les plus importants cumuls pluviométriques jusqu'alors observés en mars (depuis 1961) : ils datent majoritairement de 1964 et 2013.

A Avignon par exemple, où l'on dispose d'un historique pluviométrique depuis 1871 (soit 153 ans), le maximum jusqu'alors relevé en mars était de 146 mm en 1927, contre 161 mm cette année ! Depuis ce début d'année, les pluies cumulent 257 mm (toujours sur Avignon) : ce cumul (depuis le 1^{er} janvier) est « normalement » atteint début juin ; l'année dernière (record de faibles pluies), il avait fallu attendre le 9 novembre...



Stade B : Bourgeon dans le coton



Stade C : Pointe verte



Stade D : Eclatement des bourgeons



Stade E : 2-3 FE*



Stade F : 5-6 FE*

*FE: Feuilles étalées

Photos CA84

Grenache

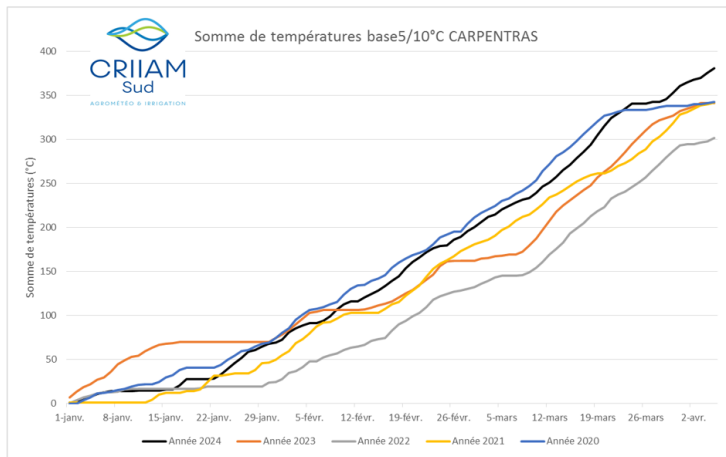
Secteur 0	Secteur I	Secteur II	Secteur III	Secteur IV	Secteur V
Stade 3-4 à 7-8 FE	Stade D à 6-7 FE	Stade D à 5-6 FE	Stade C à 4-5 FE	Stade B à E	Stade B à D
5-7 FE majoritaire	4-6 FE majoritaire	3-4 FE majoritaire	2-3 FE majoritaire	D majoritaire	C majoritaire

Le stade observé est conditionné par la date de taille.

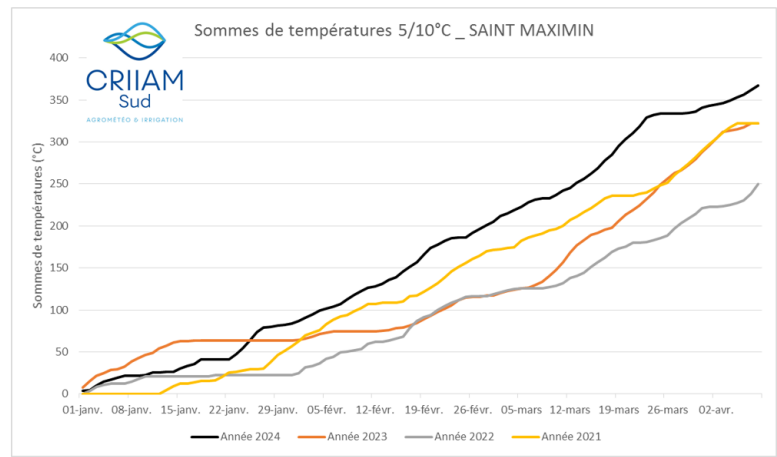
[Carte de précocité](#)

Les observations sur le terrain et la somme de températures base 5/10°C du 1^{er} janvier au 09 avril montrent que la phénologie est en avance d'une dizaine de jours sur 2023 et quelques jours sur 2020 (année très précoce).

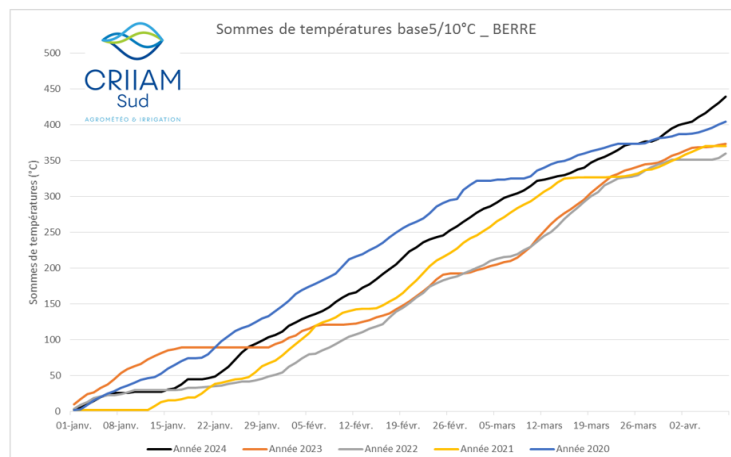
Somme de température
VAUCLUSE



Somme de température
VAR



Somme de température
BOUCHES DU RHONE



EXCORIOSE

Biologie

L'excoriose est une maladie due à un champignon : *Phomopsis viticola*. Il hiverne sous forme de mycelium dans les bourgeons dormants et sous forme de pycnides sur les coursons.

Lorsque le temps est humide, les pycnides libèrent des spores. Ces spores, incluses dans un gel appelé cirrhe, sont ensuite disséminées par les pluies. Elles ne peuvent contaminer que les très jeunes pousses situées à proximité immédiate.

Les conditions nécessaires aux contaminations printanières :

- vigne réceptive : à partir du stade « éclatement des bourgeons » (stade D) et jusqu'au stade « 2-3 feuilles étalées » (stade E).
- présence de symptômes sur la parcelle
- pluie pour disséminer les spores et températures (8 à 10°C minimum) et humectation suffisantes (minimum 12 heures)



Pour plus d'information, cliquer [ici](#)

Symptômes d'excoriose



Photo CA84

Observations

Sur 138 parcelles observées du 13 mars au 09 avril, 3 parcelles ont plus de 10% de coursons exprimant l'excoriose.

Estimation du risque



En l'absence de pluie



Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: soufre).

Mesures prophylactiques :

La lutte prophylactique est limitée et elle consiste à :

- Maîtriser la vigueur de la vigne pour en diminuer sa sensibilité, la gestion de la fertilisation ...
- Éliminer les bois porteurs de symptômes en conservant les bois les plus sains lors de la taille d'hiver

OÏDIUM

Biologie

L'oïdium est une maladie due au champignon *Erysiphe necator*. Sa conservation hivernale se réalise sous deux formes :

- sexuée : des cléistothèces (petites sphères oranges à noires de 0,2 mm) formées en été ou en automne se forment à la surface des organes malades et se conservent l'hiver sur les écorces. Au printemps, les spores issues de ces cléistothèces sont projetées sur la végétation. Ce mode de conservation concerne tous les cépages.
- asexuée (forme mycellienne) se trouve dans les bourgeons et se développe en même temps que la pousse pour donner naissance aux « drapeaux ». Ce mode de conservation concerne essentiellement le Carignan mais aussi le Cabernet-Sauvignon, le Chardonnay et la Marsanne. Sur ces cépages, il existe donc deux formes distinctes de conservation.



Pour plus d'information, cliquer [ici](#)

Drapeaux sur Carignan



Photos CA84

Observations

Rares drapeaux observés sur Carignan sensible dans le département des Bouches du Rhône en secteurs très précoces et dans le Vaucluse en secteurs précoces.

Estimation du risque

Cas général



Trop tôt pour intervenir



Cas particulier : cépages à drapeaux ayant atteint le stade 2-4 feuilles et cépages sensibles à 5-6 feuilles



Si le stade est atteint et/ou présence de drapeaux



Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: soufre, bicarbonate de potassium...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

Mesures prophylactiques :

- Choisir des cépages ou variétés en fonction de leur niveau de sensibilité ou choisir des variétés « résistantes » hors AOP.
- Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage, le palissage. L'oïdium est sensible aux UV.



Suites à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance, des dérives de sensibilités vis-à-vis de fongicides oïdium ont été détectés en laboratoire. Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité au vignoble, mais il convient d'être particulièrement attentif à l'efficacité des traitements appliqués.

Plus d'infos : [Liste-I Pathogenes FR Jul20.pdf \(r4p-inra.fr\)](#)

MILDIOU

Biologie

Le mildiou est une maladie due au champignon *Plasmopara viticola*. Sa conservation hivernale se réalise sous forme d'œufs (oospores) présents essentiellement dans les feuilles mortes. La qualité de conservation des oospores dépend de la pluie et des températures : plus l'hiver est doux et humide, plus le potentiel d'attaque est élevé au printemps.

Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires), il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures.

Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les 1ères taches apparaissent sur le feuillage.

Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol



Pour plus d'information, cliquer [ici](#)

Tache de mildiou sur feuille



Photos CA84

Territoire Sud Drôme/Bouches du Rhône/Vaucluse

Analyse du risque

Les pluies du 26, 27, 30 et 31 mars ont été favorables à une contamination (modèle Milstop) sur les parcelles ayant atteint le stade « pointe verte ». Le modèle indique une contamination faible à forte pour une sortie éventuelle de foyers primaires visibles autour du 10 avril pour les pluies du 26 et 27 mars et autour du 15 avril pour les pluies du 30 et 31 mars.

Observations

A ce jour, pas de foyer primaire observé.



Rechercher les foyers primaires issus de ces contaminations.

Estimation du risque



En l'absence de pluie



MILDIU

Territoire Provence

Analyse du risque

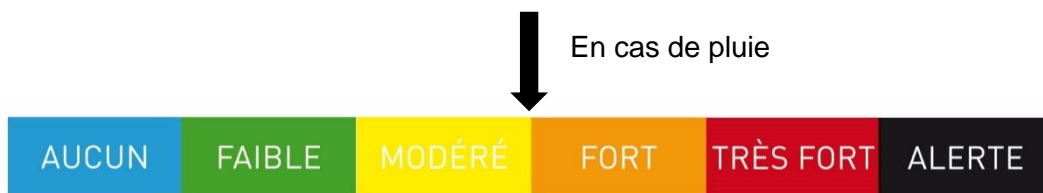
Les pluies du 30 et 31 mars ont été favorables à une contamination (modèle Milstop) sur les parcelles ayant atteint le stade « pointe verte ». Le modèle indique une contamination moyenne à forte pour une sortie de foyers primaires visibles autour du 15 avril. Les sorties de foyers primaires suite aux pluies du 26 et 27 mars sont en cours.

Observations

Premiers foyers primaires observés à La Londe les Maures (Var), secteur très précoce, suite à la pluie du 26 mars.

Estimation du risque


Secteurs avec foyers primaires validés



Autres secteurs



Méthodes alternatives


 Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: phosphonate de potassium, disodium phosphonate...) . La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

Mesures prophylactiques :

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement.
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.

 Suites à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance, des dérives de sensibilités vis-à-vis de fongicides mildiou ont été détectés en laboratoire. Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité au vignoble, mais il convient d'être particulièrement attentif à l'efficacité des traitements appliqués.

Plus d'infos : <https://www.r4p-inra.fr>

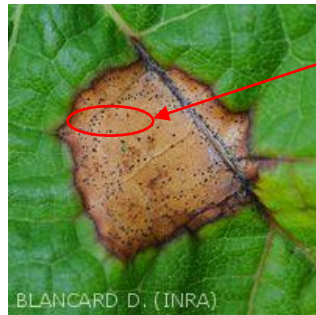
BLACK-ROT

Biologie

Le Black-rot est une maladie provoquée par un champignon : *guignardia bidwellii*. Il hiverne sous forme de périthèces sur les organes touchés par la maladie. Au printemps, ces périthèces libèrent des ascospores suite à une pluie. Les premières contaminations sont possibles dès le stade 2-3 feuilles étalées, suite à une humectation prolongée et à une température supérieure ou égale à 9°C. Après une période d'incubation d'une vingtaine de jours, des taches apparaissent sur le feuillage. Ces taches sont plus ou moins régulières, d'environ 5 mm de diamètre. De couleur café au lait, virant au « brun feuille desséchées », elles sont bordées d'un liseré violacé. Elles se couvrent ensuite de pycnides.



Pour plus d'information, cliquer [ici](#)



pycnides

Tache de black-rot avec des pycnides (Source : INRAE)

Les pycnides assurent les contaminations secondaires sur feuilles et jeunes grappes. Sur les baies de l'année, on observe d'abord une petite tache circulaire, de couleur « café au lait » au contour net, qui progresse rapidement et envahit en 2 ou 3 jours la totalité du grain. La baie altérée prend une teinte marron clair, elle se flétrit et finit par se dessécher. Sa peau devient alors noire avec des reflets bleuâtres et se couvre de pycnides. Ces baies momifiées restent fortement attachées à la rafle et constituent une source d'inoculum pour l'année suivante.

La sensibilité maximale des grappes se situe entre le stade nouaison et le stade début fermeture de la grappe. Elle diminue ensuite jusqu'au stade début véraison.

Analyse du risque

Les pluies de fin mars ont pu occasionner des contaminations. Les symptômes pourraient être visibles à partir de la mi-avril.

Observations

Aucune tache observée à ce jour.

Estimation du risque



Méthodes alternatives



Aucun produit de biocontrôle peut être intégré dans la stratégie de lutte contre le Black rot.

Mesures prophylactiques :

- Éliminer les grains desséchés (momies) existant sur les souches lors de la taille
- Arracher les vignes abandonnées
- Effectuer un travail du sol pour enfouir après la taille les sarments atteints

VERS DE LA GRAPPE

Le terme « vers de la grappe » recouvre trois espèces en vigne : Eudémis (*Iobesia botrana*), Cochylis (*Eupoecilia ambiguella*) et Eulia (*Argyrotaenia ljugiana*).

Dans notre région ce sont principalement l'Eudémis et la Cochylis qui sont présentes.

Eudémis



Cochylis



Adultes et larves (source : INRAE)

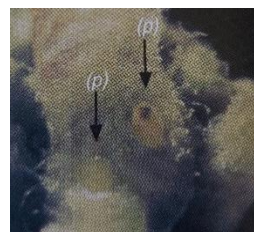
La différence principale entre ces deux espèces réside dans le nombre de générations : deux générations pour la Cochylis, trois générations pour l'Eudémis.

Première génération : le vol peut commencer vers la mi-mars pour les zones précoces et s'échelonner sur plus d'un mois. Les pontes localisées au départ sur les bois lisses des coursons sont déposées par la suite sur les bractées des inflorescences. L'éclosion des œufs débute dès que la grappe est bien formée.

Cinq stades larvaires, appelés L1, L2, L3, L4 et L5, vont se succéder. A partir des stades L3 et principalement L4, les larves consomment les boutons floraux et sont responsables de la formation des glomérules (agglomérats de résidus de boutons floraux et de fils de soie tissés par la larve).



Glomérule



Pontes (p) sur bractée

Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

Observations

Les vols se poursuivent sur l'ensemble des secteurs. Premières pontes observées en secteurs précoces.

Prévisions du modèle ACTIV

	Premières larves
Secteur très précoce	A partir du 07 avril
Secteur précoce	A partir du 10 avril
Secteur médian	A partir du 13 avril
Secteur tardif	A partir du 17 avril
Secteur très tardif	A partir du 20 avril

VERS DE LA GRAPPE

Estimation du risque



AUCUN

FAIBLE

MODÉRÉ

FORT

TRÈS FORT

ALERTE

Méthode alternative :



Parmi les techniques de biocontrôle, il y a la confusion sexuelle.

Principe : diffuser de façon massive des phéromones de synthèse dans l'atmosphère afin de désorienter le papillon mâle et empêcher l'accouplement, rompant ainsi le cycle du ravageur.

En pratique : la pose des diffuseurs doit s'effectuer au plus près du début du vol.



Pour plus d'information, cliquer [ici](#)

REGLEMENTAIRE

NOTE TECHNIQUE RESISTANCE



Les champignons responsables du Mildiou, de l'Oïdium, du Black rot et du Botrytis sur vigne sont exposés à des risques de résistance vis-à-vis de plusieurs familles de produits phytosanitaires. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la note commune de gestion de la résistance 2024 - [ICI](#)



Note Nationale - Focus
Bulletin de Santé du Végétal



Abeilles - Pollinisateurs

Des auxiliaires à préserver



Pour lire la note
complète

La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché



> Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages et figurent sur les étiquettes

- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat (*Ephy, Guide Phyteis, Phytodata*)

2. Pour les cultures attractives* en floraison ou les zones de butinage

- > Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021
- > Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
 - Bien lire les mentions d'étiquetage
 - Appliquer uniquement un produit autorisé pendant la floraison**
 - Dans la plage horaire de traitement de 5 H

COUCHER DU SOLEIL



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

- > Zone de butinage: à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- > Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- > Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

* Liste des plantes non attractives (selon l'arrêté)

** des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants: voir la [Faire aux questions](#) sur le site du ministère en charge de l'agriculture

3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoides.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoides est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoides avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est > 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - Arrêté du 13 janvier 2009,
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2008 pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la phytopharmacovigilance (ANSES) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime)



photo : Victor Dupuy

Abeilles sauvages

& santé des agro-écosystèmes

Abeilles sauvages

& santé des agro-écosystèmes

[clic]

Note nationale **Biodiversité**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

OFB

BULLETIN de SANTÉ du VÉGÉTAL ÉCOPHYTO



Pour lire la note complète



photo : Victor Dupuy

Flore des bords de champs

& santé des agro-écosystèmes

Flore des bords de champs

& santé des agro-écosystèmes

[clic]

Note nationale **Biodiversité**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

OFB

BULLETIN de SANTÉ du VÉGÉTAL ÉCOPHYTO



Pour lire la note complète

Oiseaux

& santé des agro-écosystèmes



photo : Zeynel Cebeci

Oiseaux

& santé des agro-écosystèmes

[clic]



Pour lire la note complète

Note nationale Biodiversité



Bonnes pratiques agricoles

Recommandations agronomiques générales (liste non exhaustive) en faveur des oiseaux, sans considération des enjeux écologiques et réglementations spécifiques, des systèmes de culture et des techniques à appliquer :

- Éviter de tailler ou élaguer les arbres au printemps (mi-mars à mi-août)
- Réduire et éviter l'usage d'insecticides, herbicides, vermicides, molluscicides, fongicides
- Diminuer les quantités générales d'engrais, et privilégier les intrants organiques
- Limiter l'usage de ces produits aux parcelles (éviter les haies, les mares, les bandes enherbées, les chemins/fossés)
- Se renseigner sur les espèces et enjeux écologiques locaux (dont réglementaires) auprès des associations naturalistes, et participer aux actions de préservation qu'elles mènent
- Observer la présence et les comportements d'oiseaux dans les parcelles. Baliser et préserver les nids
- Utiliser une barre d'effarouchement, adapter son circuit de récolte pour favoriser les possibilités de fuites hors de la parcelle, et rester attentif en cas de passage au printemps / été
- Favoriser la couverture permanente, minimiser le travail du sol, notamment au printemps
- Développer et privilégier une mosaïque de cultures diversifiées (exploitations et paysages)
- Intégrer et développer la présence de prairies, et de pâturages dans le système
- Favoriser la présence de jachères, notamment dans les zones peu rentables
- Renforcer le réseau de haies, mais aussi de zones et bandes herbacées et d'autres habitats (fossés, mares, talus, pierriers, ronciers, hautes herbes, zones humides, vieux arbres, arbres morts, etc.)
- Redécouper et réduire la taille des parcelles, et/ou intégrer l'agroforesterie dans le système
- Accueillir une diversité de prédateurs (rapaces, renards, belettes, fouines, etc) pour favoriser la diversité d'oiseaux et la régulation naturelle de certaines espèces (rongeurs, insectes phytophages...)
- Permettre et favoriser l'installation d'oiseaux dans le bâti agricole, installer des perchoirs
-

Oiseaux / calendrier

Chaque saison permet différents types d'observations, d'espèces, d'individus et de comportements

Mois	Nov.	Dec.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	
Activité type	Hivernage			Migration		Nidification - Reproduction				Migration			
Protocoles de suivi types	Wetlands Internationaux / SHOC				Suivis migratoires		STOC/EPDC				Suivis migratoires		
Espèces observables en milieu agricole (Attention : dépendant du contexte)	Canards Goélands		Vanneaux Pluviers		Oies Grues		Passereaux chanteurs : alouettes, fauvettes, bruyants Cailles Chevêches				Limicoles (petits échassiers)		Grives Merles

[clic-video] c'est-pas-sorcier

Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales.

Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Comité de rédaction

Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône : RICHY Didier

Chambre d'agriculture de la Drôme : ALARD Elsa

Chambre d'agriculture de Var : MAZEAU Julie

Chambre d'agriculture du Vaucluse : THEVENOT Florine - GALANOPOULO Marine

Observations

Association des Vignerons de la Sainte Victoire

CAPL

Chambres d'Agriculture Bouches du Rhône, Drôme, Var et Vaucluse

Domaine expérimental La Tapy

Scan

Financement

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.



Vous abonner |



Devenir
observateur
& contact |



Tous les BSV
PACA